



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 4 juin 2008

CS – 4.14

**Convention de mise à disposition d'une
benne de déchets végétaux avec la
commune de MORVILLARS**

RAPPORT

Présenté par Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI
Président

Monsieur le Président expose que la commune de MORVILLARS a souhaité pouvoir disposer d'une benne de déchets végétaux.

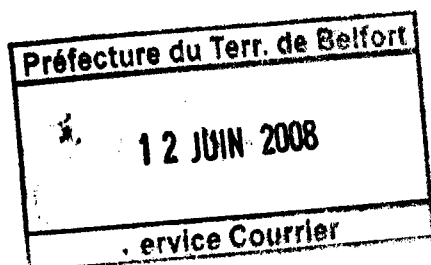
Cette benne desservirait les communes de MORVILLARS et MEZIRE.

Monsieur le Président soumet à l'assemblée délibérante une convention fixant les modalités de ce partenariat.

A l'UNANIMITE le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition d'une benne de déchets végétaux à la commune de MORVILLARS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signature de celle-ci.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 4 juin 2008, ladite délibération ayant été affichée par extrait le **12 JUIN 2008** conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Leouahdi Selim GUEMAZI